
Séance du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg

Date / Datum: Jeudi 11 octobre 2018 / Donnerstag, 11. Oktober 2018

Lieu / Ort: Forum Fribourg, route du Lac 12, 1763 Granges-Paccot

Présidence / Präsidenschaft

M. Marc **Lüthi**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Belfaux

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

Mme Jacqueline **Gury Racine** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Velko **Stockel**

Corminboeuf

MM. Alain **Lunghi**, Dominique **Rhême** et Dario **Viel**

Düdingen / Guin

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Urs **Hauswirth**, Ernst-Peter **Walther** et Moritz **Werro**

Fribourg / Freiburg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Liliane **Galley**, Mme Fabienne **Menétrey**, Immaculée **Mosoba**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden**, Cécile **Thiémond** et Marie **Zbinden** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Gérald **Collaud**, Oliver **Collaud**, Charles **de Reyff**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Alain **Perritaz**, Georges **Rhally** et Lionel **Walter**

Givisiez

MM. Vladimir **Colella**, Gilles **de Reyff** et Hervé **Schuwey**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras** et Yves **Litandi**

Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bernard **Clerc**, Jean-Luc **Humbert** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Pierre-Emmanuel **Carrel**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Loris **Schnarrenberger**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

MM. Laurent **Bächler** (Düdingen), Adrian **Brügger** (Düdingen), Sébastien **Dorthe** (Matran), Christophe **Maillard** (Marly), Alexis **Overney** (Granges-Paccot), Eric **Romanens** (Marly) et Philippe **Vorlet** (Fribourg)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesenden

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Anne-Elisabeth **Nobs** (Corminboeuf) et Rose-Marie **Probst** (Belfaux), Suzanne **Schwegler** (Givisiez) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly), Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düdingen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Michaël **Studer** (Matran)

Ordre du jour / Tagesordnung

- 1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**
- 2. Communications / Mitteilungen**
 - 2.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 2.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
- 3. Adoption du budget 2019 de l'Agglomération de Fribourg / Annahme des Voranschlages 2019 der Agglomeration Freiburg**
 - 3.1 Présentation du message n° 24 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 24 des Vorstandes Rapporteur / Berichterstatter: Thierry Steiert
 - 3.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 3.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 3.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 3.5 Examen de détail / Detailprüfung
 - 3.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
- 4. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan**
 - 4.1 Présentation du Comité. Rapporteur / Berichterstatter: Thierry Steiert
 - 4.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
- 5. Désignation de l'organe de révision / Bestimmung des Revisionsorgans**
 - 5.1 Proposition de la Commission financière / Antrag der Finanzkommission
 - 5.2 Discussion / Diskussion
 - 5.3 Désignation de l'organe de révision par le Conseil d'agglomération / Bestimmung des Revisionsorgans durch den Agglomerationsrat
- 6. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse**
 - 6.1 Motion relative à l'introduction de la gestion des installations sportives d'importance comme nouvelle tâche de l'Agglomération de Fribourg / Motion betreffend die Einführung eines Managements für wichtige Sportanlagen als neue Aufgabe der Agglomeration Freiburg - Mot_Leg2016-2021_2018_011
 - a Position de l'auteur / Standpunkt des Autors: François Grangier
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Discussion / Diskussion
 - d Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes Rapporteur / Berichterstatter: René Schneuwly
 - e Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 6.2 Postulat relatif à une commission de l'horaire des Transports publics de l'agglomération fribourgeoise / Postulat betreffend einer Fahrplankommission für den öffentlichen Verkehr in der Agglomeration Freiburg - Post_Leg_2016-2021_2018_013
 - a Position de l'un des auteurs / Standpunkt einer der Autoren: Christoph Allenspach ou Dimitri Küttel
 - b Position du Bureau / Standpunkt des Büros
 - c Discussion / Diskussion
 - d Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes Rapporteure / Berichterstatterin: Eliane Dévaud-Sciboz
 - e Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 7. Divers / Verschiedenes**

Glossaire / Glossar:*Toutes les abréviations sont en italique dans le document.**Alle Abkürzungen im Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.*

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire composé des dix communes membres de l'Agglomération de Fribourg)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet bestehend aus den zehn Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg)
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Guin, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne)	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Düdingen, Freiburg, Givisiez, GrangesPaccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne)
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg	ARUM	Aufgabenbereich der Raumplanung, der Umwelt und der Mobilität der Agglomeration Freiburg
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg	AF&P	Aufgabenbereich der Finanzen und des Personal der Agglomeration Freiburg
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg	AF	Aufgabenbereich der Förderungen (Kultur, Wirtschaft und Tourismus) der Agglomeration Freiburg
LAgg	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2)	AggG	Gesetz über die Agglomerationen des Staats Freiburg (SGF 140.2)
LCo	loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (RSF 140.1)	GG	Gesetz über die Gemeinden des Staats Freiburg (SGF 140.1)
ordre du jour	ordre du jour de la présente séance	Traktandenliste	Traktandenliste der gegenwärtigen Sitzung

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (éventuel)	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (eventuell)
ReLCo	règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) de l'Etat de Fribourg	ARGG	Ausführungsreglement zum Gesetz über die Gemeinden (SGF 140.11) des Staats Freiburg
scrutateurs	membres (scrutateurs et scrutatrices) du Bureau du Conseil de l'Agglomération de Fribourg qui concourent au bon déroulement et au dépouillement du scrutin	Stimmzähler	Mitglieder (Stimmzähler und Stimmzählerinnen) des Rastbüros der Agglomeration Freiburg, die für den guten Verlauf der Abstimmungen und der Stimmauszählung besorgt sind
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
TPF	Transports publics fribourgeois Holding SA	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe Holding (TPF) AG
VLS	vélos en libre-service, station de vélos en libre-service, système de vélos en libre-service	VLS	Veloleihstationen, Veloverleihsystem, Veloverleihservice

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*, liebe Kolleginnen und Kollegen, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, invité-e-s ainsi qu'auditrices et auditeurs. J'ai le grand plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 18 h 15 dans les locaux de la Cantonale – Foire de Fribourg / Freiburger Messe. Ich eröffne diese Sitzung. Je vous salue toutes et tous cordialement. Ich begrüsse Sie alle recht herzlich.

Je souligne que la présente séance devra se terminer à 20 h au plus tard, idéalement plus tôt en raison des festivités organisées pour les dix ans de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*. Vous avez d'ailleurs, toutes et tous, été conviés à l'apéritif de la journée de *l'Agglomération* qui aura lieu dès 20 h à côté de la grande scène au rez-de-chaussée.

Ce soir, vous avez reçu une enveloppe transparente dans laquelle se trouvent votre carton de vote et *l'AggloNews*, la newsletter de *l'Agglomération* que je vous invite à découvrir.

Lors des votes simples, notamment lors des examens de détail ou lors de l'opposition d'un amendement contre la version du *Comité*, nous évaluerons si la majorité évidente est atteinte, auquel cas nous pourrions raccourcir la procédure et le temps imparti à ce travail. Par contre, en cas de doute, les *scrutateurs et scrutatrices (ci-après scrutateurs)* compteront effectivement les voix, à ma demande ou à la demande du Bureau du *Conseil*. Dans cette situation, je vous demanderai de lever très haut vos cartons de vote jusqu'à la fin de leur comptage afin que leur travail soit facilité.

Lors de votre prise de parole, veuillez à annoncer votre nom à haute voix et à bien vous exprimer au micro, afin que l'enregistrement de cette séance soit optimal. De plus, présentez visiblement votre carton nominatif. Ce sont des aides précieuses pour la rédaction du procès-verbal.

En fin de séance, n'oubliez pas de remettre votre enveloppe transparente, sur la table située à l'entrée de la salle et d'y insérer les textes écrits de vos interventions.

Je vous fais part, à présent, de la liste des excusés, qui ne peuvent pas se joindre à nous :

- parmi les membres du *Conseil* : MM. Laurent Bächler (Düdingen), Adrian Brügger (Düdingen), Sébastien Dorthe (Matran), Christophe Maillard (Marly), Alexis Overney (Granges-Paccot), Eric Romanens (Marly) et Philippe Vorlet (Fribourg),
- parmi les invités : MM. Cédric Clément, Directeur de Fribourg Tourisme et Région (FTR), et Manfred Raemy, Préfet de la Singine / Oberamtmann des Sensebezirks.

La présente séance a été valablement convoquée par pli postal du 21 septembre 2018.

Je relève que le procès-verbal de la séance de relevée du 13 septembre dernier n'a pas pu faire partie des documents de la présente séance. Ces derniers devaient en effet être envoyés avec la convocation une semaine après la date dudit *Conseil*, comme vous avez pu le constater. Le procès-verbal du 13 septembre sera donc traité lors de la prochaine séance du *Conseil*.

Nous vous informons que le point "c Discussion" des points 6.1 et 6.2 de *l'ordre du jour de la présente séance (ci-après ordre du jour)* n'a pas lieu d'être et doit être supprimé. Il est d'usage que les débats aient lieu avant le vote de transmission, au point "e" de *l'ordre du jour*.

Der Punkt c „Diskussion“ sollte einfach aus der Traktandenliste gestrichen werden. Die Debatte erfolgt wie üblich unmittelbar vor der Überweisungsabstimmung, Punkt 'e' der Traktandenliste.

Nous sommes actuellement 46 membres du *Conseil*. Zur Zeit sind 46 Mitglieder des *Agglomerationsrats der Agglomération Freiburg (nachstehend Rat)* anwesend. Formellement, je dois constater que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement. Ich stelle fest, dass das Quorum erreicht ist und die Sitzung rechtmässig stattfinden kann.

Avez-vous des remarques à exprimer quant à *l'ordre du jour* ? Gibt es Anmerkungen oder Änderungswünsche zur Traktandenliste der gegenwärtigen Sitzung, die mit der Einladung vorgeschlagen wurde? Ce n'est pas le cas. Cet *ordre du jour* est accepté avec ces modifications.

Le premier point de *l'ordre du jour* est liquidé.

2. Communications / Mitteilungen

2.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Comme indiqué lors de la séance de relevée du *Conseil* du 13 septembre 2018, les prochaines séances du *Conseil* auront lieu les 28 février à Belfaux, 23 mai, 10 octobre et 19 décembre 2019, cette dernière date étant une séance de réserve. Je rappelle également que le Bureau du *Conseil* a décidé d'annuler la séance du *Conseil* initialement prévue en décembre 2018.

Pour mémoire, la présente séance du *Conseil* prend place lors des festivités organisées pour les dix ans de *l'Agglomération* dans le cadre de La Cantonale - Foire de Fribourg. Un apéritif sera servi dès 20 h en musique à côté de la grande scène. C'est la raison pour laquelle nous devons finir impérativement avant

cette heure. Diese Ratssitzung wird während der Feierlichkeiten zum zehnjährigen Bestehen der *Agglomération Freiburg (nachstehend Agglomération)* im Rahmen der Freiburger Messe - La Cantonale - durchgeführt. Im Anschluss an diese Sitzung wird ein Aperitif mit Musik neben der Hauptbühne stattfinden.

2.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*. Le Président du *Conseil* a rappelé que *l'Agglomération* fête ses dix ans cette année. A ce titre, *l'Agglomération* présente au public depuis près d'une semaine ses activités de manière interactive, avec notamment des animations et des conférences, sur un stand de plus de 200 m² lors de la Cantonale - Foire de Fribourg. Ce stand contribue à la visibilité de *l'Agglomération*. Pour mémoire, le budget y relatif a été adopté l'année dernière. Profitez ce soir de votre présence à la foire pour découvrir notre stand. Lors d'une séance à laquelle j'ai assisté, M. Didier Castella, nouveau Conseiller d'Etat fribourgeois de la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts (DIAF), a salué la qualité du stand de *l'Agglomération* et, plus précisément, la richesse de son contenu.

Je vous invite également à découvrir le nouveau site internet de *l'Agglomération*. Son contenu a été entièrement revu et mis à jour avec de nombreuses nouveautés, notamment la possibilité d'identifier géographiquement les mesures prévues dans le cadre des différents projets d'agglomération. Le nouveau site internet se veut plus moderne, plus convivial et plus facile d'utilisation. Il sera encore amélioré et complété d'ici à la fin de l'année par de nouvelles rubriques. A noter que vous pouvez également consulter le nouveau site internet sur votre tablette ou votre smartphone grâce à une version adaptée.

Non seulement vous êtes invité-e-s à un apéritif festif à la fin de la présente séance, mais en plus vous pourrez assister à un concert donné par de jeunes musiciens suisses romands. Je me réjouis de vous voir à cette occasion.

Le Président. Ce deuxième point de l'*ordre du jour* est liquidé.

3. Adoption du budget 2019 de l'Agglomération / Annahme des Voranschläge 2019 der Agglomeration

3.1 Présentation du message n° 24 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 24 des Vorstandes

M. Thierry Steiert. Le budget 2019 de *l'Agglomération* est constitué d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2019 présente un total de charges de CHF 28'460'200, soit une augmentation de CHF 1'491'100, respectivement d'environ 6 % par rapport au budget 2018. La part principale des charges relève du domaine de la mobilité avec un montant de CHF 22'516'000, alors que les charges pour le domaine de la culture se montent à environ 2.4 millions de francs.

Dans les remarques générales, nous signalons le déménagement prévu à l'horizon 2019, étant donné que les locaux actuels s'avèrent trop exigus pour assurer un fonctionnement optimal de l'administration ainsi que des commissions politiques et techniques de *l'Agglomération*. Des frais relatifs à la location de nouveaux locaux ainsi qu'au déménagement sont dès lors prévus dans le budget 2019. Nous rappelons aussi que la politique salariale de *l'Agglomération* s'oriente, par analogie, à la pratique de l'Etat de Fribourg, ce qui signifie une progression normale d'un échelon pour les collaborateurs et collaboratrices de *l'Agglomération* entré-e-s en fonction avant le 1^{er} juillet 2018. Une indexation n'est pas prévue pour l'année prochaine vu l'évolution des marchés. La dotation en personnel s'élève aujourd'hui à 9.9 équivalents plein temps (EPT) et devrait être portée à 11.2 EPT au total fin 2019, cette augmentation est principalement imputable à l'engagement prévu d'un collaborateur ou d'une collaboratrice scientifique pour le secteur de la mobilité. A cette dotation, viennent s'ajouter deux postes de stagiaire : un poste réparti à parts égales sur les domaines de la mobilité et de l'aménagement et un autre poste réparti à parts égales sur les secteurs de la culture et de la promotion économique.

Le *Comité* propose une augmentation du montant alloué aux subventions culturelles pluriannuelles, annuelles et extraordinaires. Cette augmentation de CHF 104'000 sur un total de CHF 2'179'200 correspond à environ 5 %. Elle est motivée par l'évolution démographique intervenue depuis la dernière fixation des subventions et tient compte également de l'augmentation des activités culturelles dans les *communes membres de l'Agglomération (ci-après communes membres)*.

Die massvolle Erhöhung der Subventionen im Kulturbereich trägt damit der Entwicklung der Bevölkerung Rechnung und wird im Betrag von CHF 85'400 den Mehrjahressubventionen und zu einem Betrag von CHF 18'800 den Jahressubventionen sowie den ausserordentlichen Subventionen zugewiesen. Ich verweise hierfür auf Seite 5 der Botschaft Nr. 24 zum Voranschlag 2019.

Im Bereich der Mobilität ist wie bereits erwähnt eine Erhöhung des Voranschlags um CHF 1'040'300 vorgesehen. Diese Erhöhung erklärt sich einerseits durch die Anstellung eines zusätzlichen

Verkehringenieurs ab Mitte 2019, dann durch die vom Staat Freiburg beschlossene Reduktion des Subventionssatzes von 60 % auf 57,5 % sowie durch eine Verbesserung des Angebots auf den Linien 11, 4 und beim Nachtbusverkehr. Ich verweise hierfür auf Seite 8 der Botschaft Nr. 24, wo sich übrigens unter der Rubrik 650.461.10 ein Tippfehler eingeschlichen hat, hier sollte es natürlich heissen „Das ÖV-Netz wird vom Staat Freiburg subventioniert“ und nicht „vom Stadt Freiburg“.

Beim *Veloverleihsystem (nachstehend VLS)* sind die Betriebskosten an die neue Leistungsvereinbarung gebunden, die im Juli 2018 in Kraft getreten ist. Der von der *Agglomération* zu begleichende Betrag hängt von der Anzahl Stationen ab, die jeweils am Stichdatum des 1. Juli im Betrieb stehen. Für das Jahr 2019 beläuft sich dieser Betrag auf CHF 135'000. Es ist darauf hinzuweisen, dass diese Ausgabenrubrik ausschliesslich durch die Gemeinden gedeckt wird, die auf ihrem Gebiet Veloleihstationen *VLS* haben.

Le *Comité* rappelle que le budget d'investissement ne porte que sur les investissements devant faire l'objet d'un message. Der Investitionsvoranschlag, wie er Ihnen vorgelegt wird, stellt also keine Ausgabengenehmigung dar. Vielmehr muss jede dieser Investitionen mittels einer spezifischen Botschaft dem *Rat* zur Genehmigung unterbreitet werden. En outre, seules les mesures liées à un versement effectif de la subvention en cours d'année figurent au budget 2019.

Jusqu'à présent en décalage par rapport aux planifications initiales et souhaitées, le volume des investissements relatifs aux mesures du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)* devrait augmenter à partir de l'année prochaine, ce qui est aussi le résultat d'un travail conséquent de coordination avec les *communes membres* au cours des deux dernières années. Nous rappelons toutefois que *l'Agglomération* reste tributaire des planifications des *communes membres* concernant la mise en œuvre de ces mesures. S'agissant des investissements, le *Conseil* sera saisi de messages y relatifs, raison pour laquelle nous vous renvoyons aux pages 12 et suivantes du message n° 24.

3.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* s'est réunie à deux reprises, les 28 septembre et 1^{er} octobre 2018, afin de prendre connaissance du budget 2019 de notre *Agglomération*. L'augmentation prévue d'environ 1.5 million de francs par rapport à 2018 est principalement imputée au poste du chapitre de la mobilité avec une augmentation globale de 1 million de francs et plus de CHF 500'000 concernant le contrat des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)*. La *CF* a reçu également plusieurs informations de la part du *Comité* sur différents postes spécifiques du budget présenté. Je reviendrai dessus lors du passage en revue détaillé des postes. Dans son ensemble, le budget a été approuvé à l'unanimité des membres présents de la *CF*. Elle vous propose d'en faire de même ce soir.

Préavis du 1^{er} octobre 2018

« Conformément à l'article 23 alinéa 1 a) des *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, la *CF* s'est réunie, les 28 septembre et 1^{er} octobre 2018, pour procéder, pour l'exercice 2019, à l'examen du message n° 24 et le projet de budget 2019 de fonctionnement et d'investissement de *l'Agglomération*, documents validés par le *Comité* le 13 septembre 2018 et transmis aux membres de la *CF* par courriel le 20 septembre 2018.

A l'occasion de la séance de la *CF* du 1^{er} octobre 2018, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CF*. Cette délégation du *Comité* était composée des représentants du *Dicastère des finances et des ressources humaines (ci-après DF&RH)* (Mme Nobs et M. Steiert), *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)* (Mmes Burgener Woeffray et Dévaud-Sciboz) et *Dicastère des promotions (ci-après DP)* (Mme Schwegler et M. Nobs).

La *CF* remercie le *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CF* préavise, à l'unanimité, favorablement le budget 2019 de *l'Agglomération* et propose, au *Conseil*, d'adopter le budget 2019 de fonctionnement et d'investissement de *l'Agglomération*, tel que présenté dans le message n° 24. ».

3.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* n'a aucune remarque concernant le budget de fonctionnement 2019. Elle préavise favorablement le budget d'investissement 2019. Je prendrai la parole sous le point 4 de *l'ordre du jour*.

3.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale à propos du budget. L'entrée en matière relative au budget ne peut être contestée, seule une demande de renvoi peut intervenir. Gibt es einen Rückweisungsantrag? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

De manière générale, en cas d'intervention, je vous prie de bien spécifier le numéro de rubrique auquel votre remarque fait référence. Je vous rappelle en outre que le montant total des dépenses proposé par le *Comité* ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement selon l'article 88 alinéa 3 de la *loi sur les communes de l'Etat de Fribourg (RSF 140.1) (ci-après LCo)* et l'article 34 lettre h de la *loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2) (ci-après LAgg)*. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

3.5 Examen de détail / Detailprüfung

Budget de fonctionnement / Voranschlag der laufenden Rechnung

Chapitre / Kapitel 0. Administration / Verwaltung

010. Conseil d'agglomération / Agglomerationsrat

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? M. Grangier, souhaitez-vous intervenir ?

M. François Grangier. Je n'ai aucune remarque

Le Président. Le *Comité* souhaite-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des interventions à propos du sous-chapitre 010 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

011. Comité d'agglomération / Agglomerationsvorstand

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? M. Grangier, souhaitez-vous intervenir ?

M. François Grangier. Je n'ai aucune remarque

Le Président. Le *Comité* souhaite-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Ich habe eine Frage zur Rubrik 011.317.00 „Auslagen für Delegationen“. Die Zunahme der Delegationskosten soll auf eine dreitägige Überlegungsklausur des *Agglomerationsvorstandes der Agglomeration Freiburg (nachfolgend Vorstand)* zum Fusionsprozess zurückzuführen sein. Ist es möglich, das Resultat dieser Überlegungen den Ratsmitgliedern zur Verfügung zu stellen? Est-ce possible que les résultats de ces réflexions soient mis à disposition des membres du *Conseil* ?

M. Thierry Steiert. Nous n'avons pas encore défini le cadre exact de cette journée de réflexion mais nous prenons note de votre demande. Il est clair que les résultats de ces réflexions, sous quelque forme que ce soit, seront portés à connaissance des membres du *Conseil*.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Merci.

Le Président. Sind Sie mit dieser Antwort zufrieden?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Oui.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions à propos du sous-chapitre 011 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

020. Administration générale / Allgemeine Verwaltung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. Plusieurs rubriques du sous-chapitre 020 sont touchées par le projet de déménagement de *l'Agglomération*. La *CF* s'est demandé si le *Comité* n'aurait pas dû présenter les frais de déménagement avec un message d'investissement pour davantage de transparence. Cela aurait été plus juste. Etant donné les montants en jeu, soit moins de CHF 100'000, répartis entre sept rubriques budgétaires différentes, la *CF* a validé ce que le *Comité* a proposé. Nous avons également obtenu des informations complémentaires concernant la rubrique 020.316.00 'Loyer'. Le montant de CHF 94'100 est décomposé entre le loyer actuel durant six mois de CHF 26'000 et le nouveau loyer de l'ordre de CHF 66'900, ce loyer étant calculé dès le 1^{er} janvier 2019. Le *Comité* nous a confirmé que si aucun locataire n'était trouvé afin de reprendre le bail des locaux actuels de *l'Agglomération*, le déménagement n'aurait pas lieu. La *CF* a aussi encouragé le *Comité* à étudier et à envisager une solution durable d'achat.

Vu les montants de location prévus ainsi que les taux et amortissements actuels, un montant de l'ordre de 1.5 millions de francs pourrait être dégagé pour un achat. De l'avis de la *CF*, ne pas acheter à cause des discussions sur la fusion du Grand Fribourg serait une erreur. Les deux structures doivent continuer à vivre en bilatérale.

Le Président. Le *Comité* souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Thierry Steiert. Non, nous n'avons rien à ajouter.

Mme Johner Tschannen. Dans les CHF 24'000 prévus pour la rubrique 020.311.02 'Mobilier de bureau', quel montant est prévu pour le dispositif de vote électronique? Wieviel ist für die Anschaffung eines elektronischen Abstimmungssystems vorgesehen?

M. Thierry Steiert. Je ne peux pas donner le détail exact de cette rubrique, étant donné qu'elle inclut différents équipements et mobiliers de bureau. Il y a évidemment une partie de ce montant qui serait consacré à l'équipement des bureaux, d'une part en raison de la personne qui serait à engager pour le secteur de la mobilité, d'autre part aussi pour l'aménagement des nouveaux bureaux si le déménagement devait se réaliser. Ich kann Ihnen den präzisen Betrag nicht angeben, der in diesem Globalbetrag von CHF 24'000 enthalten ist, aber wir können diese Angaben gerne nachliefern.

Mme Johner-Tschannen. Es spielt für mich nicht eine allzu grosse Rolle, wenn Sie das heute noch nicht wissen. Aber was ich gerne anregen möchte ist: kann man das System nicht auch mieten. Denn wir sind nur 58 Personen und es gibt auch Generalräte mit fünfzig Mitgliedern, die das Auszählen durchaus im Griff haben. Man würde vielleicht ein bisschen zu viel Aufwand betreiben, wenn man ein solches System anschaffen würde. Ich denke, dass man es auch mieten könnte. Das wäre nur ein Vorschlag. Denn für ungefähr 50 Leute, müsste das Auszählen doch möglich sein, wenn wir alle schön diszipliniert unsere Abstimmungskarte erheben.

M. Thierry Steiert. Wir nehmen diese Bemerkung zur Kenntnis und werden sie berücksichtigen. Ich kann Ihnen jedoch versichern, dass der Vorstand bei der Wahl zwischen Mieten und Kaufen die effizienteste Lösung auswählen wird. Das ist sicher. Je peux confirmer que le *Comité* choisira la solution la plus efficiente et conforme aux principes de proportionnalité entre la solution de location et la solution d'achat.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques à propos du sous-chapitre 020 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion portant sur le chapitre 0 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 0 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Das Kapitel 0 ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Chapitre / Kapitel 3. Culture / Kultur

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. La *CF* contestait le fait que la somme à disposition pour le domaine culturel augmente à cause de la hausse de la population. Une excellente présentation de Mme Schwegler nous a permis de comprendre que c'était la meilleure solution. Par contre, à titre personnel, je regrette que les arrêtés aient été déjà remis aux associations culturelles avant le vote formel du budget de ce soir.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 3 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Das Kapitel 3 ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Chapitre / Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. Plusieurs questions relatives à la rubrique 650.364.15 'Contrat de prestation VLS' ont été soulevées à cause de l'augmentation de CHF 35'000 prévue dans le budget 2019. Mme Dévaud-Sciboz nous a donné les détails nécessaires à la compréhension du fonctionnement des vélos en libre-service (*ci-après VLS*) ; tout est à présent très clair.

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Un appel d'offre relatif à un contrat VLS a été lancé. Une négociation a ensuite abouti à la signature d'un contrat avec PubliBike SA au printemps 2018. Ce contrat impose certaines exigences concernant le service VLS et prévoit que des pénalités soient appliquées quand le service VLS n'est pas disponible et lorsque le déploiement n'atteint pas les objectifs annuels fixés. Chaque

début d'été, période anniversaire de l'inauguration des nouvelles stations VLS, la disponibilité des stations VLS durant les douze derniers mois et le nombre de stations VLS effectivement déployées seront vérifiés. Ces conditions poussent PubliBike SA à respecter le contrat passé avec *l'Agglomération*.

M. Christophe Giller. La rubrique 650.364.00 'Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)' a subi une augmentation de CHF 400'000 à cause du déménagement des TPF et de nouvelles prestations. Quel est le montant exact lié au déménagement des TPF à Givisiez ? Je souhaite que ce montant soit déduit du budget de *l'Agglomération*. Les TPF sont une entreprise privée qui déménage pour améliorer leur processus. Cela devrait coûter moins cher et non plus cher, à *l'Agglomération*. J'aimerais que ces frais de déménagement soient retranchés.

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Le *Comité* fait vraiment attention à ne pas payer de frais supplémentaires injustifiés. Croyez-nous : le *Comité* vérifie chaque chiffre avant de valider des coûts effectifs et traque les surcoûts sur tous les fronts. Il est vrai que la présente situation ne permet pas encore de différencier de manière exacte les trajets utiles, vers le centre de maintenance et d'exploitation des TPF (G7) et pouvant être exploités pour du transport public, des autres trajets donnant lieu à de vrais surcoûts que le *Comité* refusera.

Le Président. M. Giller, êtes-vous satisfait par cette réponse ?

M. Christophe Giller. Non. J'aimerais connaître la somme exacte des frais d'exploitation supplémentaires due au déménagement des TPF. Les TPF n'ont qu'à rester dans leurs locaux actuels. Ce n'est pas à *l'Agglomération* d'assumer les frais de déménagement des TPF. *L'Agglomération* doit seulement payer le prix des prestations des TPF. Ce n'est pas le problème de *l'Agglomération* si cette société privée déménage pour améliorer son processus. *L'Agglomération* pourrait travailler avec un autre prestataire qui pourrait certainement proposer des tarifs plus avantageux.

M. Thierry Steiert. *L'Agglomération* ne finance pas les frais de déménagement des TPF. Ce montant supplémentaire porte principalement sur des améliorations des prestations des TPF. Ce montant comprend aussi, effectivement, des surcoûts générés par la distance supplémentaire du nouveau centre de maintenance et d'exploitation des TPF (G7). Chaque année, *l'Agglomération* procèdera à des évaluations afin de déterminer quelles prestations ont été fournies durant l'année et afin de s'assurer qu'elle ne paie pas, aux TPF, des prestations non fournies.

Mme Eliane Dévaud Sciboz. Je ne pensais pas utile de devoir répéter ce que précise clairement le message mais je vais finalement récapituler ses informations principales. L'essentiel de l'augmentation des coûts prévus en 2019 est dû aux prestations supplémentaires, comme les courses de bus qui auront lieu la nuit et les bus de la ligne 4 qui circuleront après minuit. Actuellement, les bus de la ligne 11 ne circulent pas en direction de Matran ni en journée le dimanche, ni le samedi dès 17 h, ni durant la semaine dès 21 h. L'année prochaine, les prestations de la ligne 11 atteindront le standard vers lequel *l'Agglomération* aimerait tendre. Je vous accorde que le message en page 8 parle « d'une légère hausse des coûts d'exploitation » « en lien avec le nouveau dépôt TPF situé à Givisiez » mais la plus grande partie de l'augmentation de la rubrique 650.364.00 est due à l'amélioration des prestations.

M. Pierre-Alain Perritaz. Une année auparavant, nous avons voté le budget 2018 de *l'Agglomération* lors de la séance du *Conseil* qui a eu lieu à l'auberge de Rosé. J'étais intervenu afin de donner des explications sur l'horaire 2018.

Le message portant sur ce budget présentait une augmentation des prestations de la ligne 6. En grattant un peu, nous avons pu constater que cette amélioration concernait seulement le dimanche matin.

Par contre, l'horaire d'été, horaire réduit pendant six semaines, a été supprimé. A présent, il y a un horaire scolaire et un horaire hors scolaire. Ce dernier est appliqué quinze semaines par années, durant lesquelles les prestations sont diminuées.

Je regrette que mes remarques n'aient pas été prises en compte dans ce budget 2019. J'aimerais en connaître les raisons.

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. M. Perritaz, je vous ai répondu l'année passée que le *Comité* a jugé qu'il ne s'agissait pas d'une dégradation mais plutôt d'une simplification d'horaire car il y avait un trop grand nombre d'horaires différents. Pour votre information, les cahiers des charges relatifs à l'offre 2020-2021 sont en cours de rédaction. Etant donné que ma réponse ne vous a pas satisfait l'année passée, vous pouvez transmettre vos remarques, portant notamment sur la ligne 6, à votre commune, qui a pour mission de faire part des observations et demandes précises de ses habitants à *l'Agglomération*.

M. Pierre-Alain Perritaz. Je ne suis, bien sûr, pas satisfait de la réponse du *Comité*. J'anticipe sur *l'ordre du jour* en observant que le postulat de MM. Allenspach et Küttel est tout à fait pertinent. Je pense qu'il faudra accepter de le transmettre.

Le Président. Si le temps nous le permet, nous traiterons ce postulat aujourd'hui. Dans le cas contraire, il sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du *Conseil*.

M. Jacques Dietrich. Le message n° 24 décrit bien l'amélioration des prestations, mais il indique également noir sur blanc qu'une partie de l'augmentation est liée au déménagement des *TPF* à Givisiez. Je comprends l'intervention de M. Giller car j'ai aussi de la peine à comprendre cette hausse due à ce déménagement.

Durant mon activité professionnelle, j'ai vécu des déménagements d'entreprise. Les coûts y relatifs n'ont pas été facturés aux clients et n'ont pas eu de répercussion sur les prix des produits.

Les *TPF* aiment faire de la publicité pour leurs produits qu'ils sont habilités à produire, si je puis me permettre le pléonasme, et à proposer au meilleur prix par rapport au marché existant. Ce n'est pas du ressort de l'*Agglomération* d'assurer une partie des frais liés à ce déménagement.

Je soutiens la proposition formelle de M. Giller, qui demande la diminution du montant de CHF 400'000 prévu pour cette rubrique 650.364.00, car ce n'est pas acceptable que l'*Agglomération* prenne en charge le montant dédié à ce déménagement. Seul le *Comité* peut déterminer le montant réel de la part liée à ce déménagement.

Le Président. Est-ce que le *Comité* peut communiquer le montant correspondant à ce déménagement ?

M. Thierry Steiert. Non, ce n'est pas possible. Conformément à ce que j'ai dit précédemment, je vous répète que le *Comité* analyse de manière analytique, objective et sérieuse les prestations fournies par les *TPF*. L'*Agglomération* paie seulement ce qu'elle doit aux *TPF*. Dans le cas présent, ce déménagement va probablement générer des coûts supplémentaires, qui seront encore à confirmer et à consolider au fil des exercices. Par contre, je rappelle à MM. Giller et Dietrich que les *TPF* ont modifié, à plusieurs reprises ces dernières années, leur organisation et leur fonctionnement de manière très conséquente et efficiente. Les *TPF* ont réduit les coûts facturés à l'*Agglomération* de plusieurs centaines de milliers de francs, notamment pas moins de CHF 500'000 sur une année. Cela fonctionne dans les deux sens. Votre intervention n'est par conséquent pas pertinente. Le *Comité* s'oppose bien sûr à la proposition de M. Giller.

Mme Eliane Dévaud Sciboz. Les frais relatifs au déménagement, que l'*Agglomération* va prendre en charge, n'ont aucun lien avec du mobilier ainsi que des cartons et leur transport durant ce déménagement. L'*Agglomération* payera le fait que le bus ne parte pas du dépôt de bus *TPF* de Chandolan à Fribourg mais du centre de maintenance et d'exploitation des *TPF* (G7) de Givisiez.

M. Jacques Dietrich. Je l'ai bien compris.

M. Pierre-Olivier Nobs. Je commence par donner mon lien d'intérêt afin d'être transparent : je suis membre du Conseil d'administration des *TPF*. Mme Dévaud-Sciboz a été claire. Ce qui va se passer est simple : les bus ne partiront plus de Chandolan, Fribourg, mais de Givisiez. Certains bus parcourront des distances plus longues, ce qui engendrera des coûts supplémentaires. Cela aura bien sûr un impact sur la compétitivité des *TPF*. Par conséquent, certains en déduisent qu'il faudrait trouver une autre entreprise de transport plus efficiente. Si les bus viennent de Bern ou de Lausanne, il risque d'y avoir davantage de problèmes de distance. Prenons ce problème à l'envers. Notre *Agglomération* institutionnelle est appelée probablement à s'agrandir et à collaborer avec davantage de communes. Des lignes de bus pourraient aller à l'avenir vers Grolley, Givisiez ou Belfaux. Dans ce cas, le centre de Givisiez sera idéalement situé. Pour conclure : ce que nous perdons pendant un moment, nous le gagneront plus tard. Comme indiqué par Mme Dévaud-Sciboz, il n'est absolument pas question de payer les coûts relatifs aux camions de déménagement. Je vous recommande de ne pas accepter la proposition de M. Giller.

Le Président. M. Giller, maintenez-vous votre proposition ? Si oui, combien aimeriez-vous retrancher ?

M. Christophe Giller. Oui, je la maintiens. Vu que le *Comité* ne nous a pas donné les chiffres exacts, je reprends les chiffres figurant en page 8 du message. La nouvelle prestation relative à l'offre de nuit coûte CHF 50'000. Le coût des améliorations de l'horaire de la ligne 4 n'est pas indiqué mais le *Comité* a affirmé que c'était négligeable : je l'estime à environ CHF 5'000. La nouvelle prestation touchant la ligne 11 est de CHF 330'000. Cela fait donc CHF 385'000 pour l'amélioration du réseau. Je ne conteste pas ce montant. Je demande une diminution de CHF 15'000 de la rubrique 650.364.00 afin que les *TPF* assument eux-mêmes le surcoût lié à leur déménagement.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent les montants de la rubrique 650.364.00 proposés par le *Comité* dans son message, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui les refusent, sont priés de lever leur carton.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité évidente, les montants proposés par le *Comité*.

Le Président. Nous passons au point suivant. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce chapitre 6 ?

M. François Grangier. Je rebondis sur la proposition de M. Giller. La *CF* aimerait fortement obtenir un tableau montrant le surcoût en détail. La *CF* pourrait ainsi constater qu'effectivement, ce ne sont pas des montants importants. Ces nouvelles prestations serviront à desservir des arrêts, entre le centre de Givisiez et le terminus ou le départ des bus des *TPF*.

Le Président. M. Grangier, je vous remercie pour votre proposition. Je suis persuadé que le *Comité* en a pris note. Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre 6 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Das Kapitel 6 ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Chapitre / Kapitel 7.

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

780. Protection de l'environnement / Umweltschutz

790. Aménagement régional / Regionale Raumplanung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? M. Grangier, souhaitez-vous intervenir ?

M. François Grangier. Je n'ai aucune remarque.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Das Kapitel 7 ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Chapitre / Kapitel 8. Economie / Wirtschaft

830. Promotion touristique / Tourismusförderung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? M. Grangier, souhaitez-vous intervenir ?

M. François Grangier. Je n'ai aucune remarque.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

840. Promotion économique / Wirtschaftsförderung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? M. Grangier, souhaitez-vous intervenir ?

M. François Grangier. Je n'ai aucune remarque.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 8 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Das Kapitel 8 ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Chapitre / Kapitel 9. Finances / Finanzen

940. Gérance de la fortune et des dettes / Vermögens- und Schuldenverwaltung

991. Participation des communes membres / Anteile der Mitgliedgemeinden

998. Autres postes / Übrige Posten

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? M. Grangier, souhaitez-vous intervenir ?

M. François Grangier. Je n'ai pas aucune remarque.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 9 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.
Das Kapitel 9 ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

• **Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung**

Le Président. Lors du vote d'ensemble, nous allons devoir compter les votes en vertu de l'article 62 de notre Règlement du *Conseil*. Gemäss Artikel 62 des Reglements des *Rats* wird die Abstimmung ausgezählt. Nous sommes actuellement 48 membres du *Conseil*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2019 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 48 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2019.

• **Budget d'investissement / Investitionsvoranschlag**

Chapitre / Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Chapitre / Kapitel 7.

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Le *Comité* souhaite-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. M. Grangier, souhaitez-vous intervenir ?

M. François Grangier. Je n'ai aucune remarque.

Le Président. M. Allenspach, souhaitez-vous intervenir ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6 et 7 sont adoptés par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

• **Adoption du budget d'investissement / Annahme des Voranschlags der Investitionsrechnung**

Nous sommes actuellement 48 membres du *Conseil*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement 2019 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 48 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, le budget d'investissement 2019.

3.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

• **Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss zum Voranschlag der laufenden Rechnung**

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

Titel und Erwägungen sind gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.
Erster Artikel ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Nous sommes actuellement 48 membres du *Conseil*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget de fonctionnement 2019 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 48 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté concernant le budget de fonctionnement 2019 tel que proposé par le *Comité*.

Mit einer Mehrheit hat der *Rat* den Beschluss zum Voranschlag der laufenden Rechnung 2019 gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

• **Arrêtés du budget d'investissement / Beschlüsse zum Voranschlag der Investitionsrechnung**

Chapitre / Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Bemerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

Titel und Erwägungen sind gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Erster Artikel ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Nous sommes actuellement 48 membres du *Conseil*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget d'investissement 2019 relatif à la mobilité, tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 48 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté concernant le budget d'investissement 2019 relatif à la mobilité, tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre / Kapitel 7.

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

790. Aménagement du territoire / Raumplanung

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

Titel und Erwägungen sind gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Erster Artikel ist gemäss Vorschlag des *Vorstandes* angenommen.

Nous sommes actuellement 48 membres du *Conseil*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget d'investissement 2019 relatif au chapitre 790 « aménagement du territoire » tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 48 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté concernant le budget d'investissement 2019 relatif au chapitre 790 « aménagement du territoire » tel que proposé par le *Comité*.

Mit einer Mehrheit hat der Rat den Beschluss betreffend den Voranschlag der Investitionsrechnung 2019 (Kapitel 790 Raumordnung und Umweltschutz) gemäss Vorschlag des Vorstandes angenommen.

Le troisième point de l'*ordre du jour* est liquidé.

4. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan

4.1 Présentation du Comité / Präsentation durch den Vorstand

M. Thierry Steiert. Der Finanzplan deckt einen Zeitraum von fünf Jahren ab und wird alljährlich aktualisiert. Er wird dem *Rat* zur Kenntnisnahme unterbreitet und erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit oder absolute Genauigkeit, sondern bietet vielmehr eine mittelfristige Perspektive der finanziellen Auswirkungen unserer Investitionspolitik. Er ist in erster Linie ein Steuerungsinstrument und kein Voranschlag. Conformément à la législation cantonale et aux *Statuts*, l'*Agglomération* établit un plan financier pour une durée de cinq ans. Ce plan est mis à jour régulièrement, au moins une fois par année. Il est adopté par le *Comité* sur le préavis de la *CF*. Le *Conseil* prend acte de ce plan financier. Nous tenons à rappeler qu'il s'agit ici d'un instrument évolutif, qui n'a pas pour but de représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets de fonctionnement. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement.

S'agissant du plan financier 2019-2023, une augmentation importante des coûts d'exploitation des transports publics est prévue dès 2021. Cette hausse est en lien avec un développement majeur de l'offre, notamment l'introduction d'une nouvelle ligne tangentielle de Villars-sur-Glâne à Givisiez, suivie d'autres développements liées à la mise en œuvre du *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA3)*. Du côté des recettes, la planification se base sur un taux de subventionnement de 55,19 %, compte tenu d'une part de la décision de l'Etat de Fribourg de baisser durablement le subventionnement à 57,5 % et d'autre part des lignes n'atteignant pas le taux de couverture minimal. Pour le reste, le plan financier est établi sur la base d'une méthodologie qui est exposée aux pages 1 et 2 et qui tient compte des paramètres connus ou prévisibles à ce jour.

4.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* a pris connaissance de la planification financière de notre *Agglomération* pour la période 2019-2023. Selon les prévisions du *Comité*, le budget de fonctionnement devrait croître de 4 à 5 millions de francs chaque année dès 2020. Avec des intérêts de la dette qui passeront de CHF 300'000 en 2019 à plus de 1.4 million de francs en 2023. 2020 devrait être l'année de départ des investissements pour la mobilité avec plus de 10 millions de francs bruts prévus et des sommets en 2022 avec 26.5 millions de francs et en 2023, avec 40 millions de francs. Par contre, dès 2021, plus aucun investissement en aménagement n'est prévu. Les ministres des finances des *communes membres* devront bien attacher leur ceinture car la progression prévue des charges liées à notre *Agglomération* est en plein boom soit plus de 65 % sur cinq ans. Ces chiffres vertigineux commencent à donner le tournis. La *CF* souhaiterait annexer au plan financier un graphique montrant l'évolution de l'endettement global de l'*Agglomération*, compte tenu du montant évident fixé dans les *Statuts* de 75 millions de francs.

Préavis du 1^{er} octobre 2018 :

« Conformément à l'article 23 alinea 1 b) des *Statuts* en vigueur, la *CF* doit donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour. Les 28 septembre et 1^{er} octobre 2018, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du plan financier 2019-2023 de l'*Agglomération* et du document explicatif y relatif, qui lui ont été transmis le 20 septembre 2018 par courriel. A l'occasion de la séance de la *CF* du 1^{er} octobre 2018, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CF*. Cette délégation du *Comité* était composée des représentants du *DF&RH* (Mme Nobs et M. Steiert), *DAEM* (Mmes Burgener Woeffray et Dévaud-Sciboz) et *DP* (Mme Schwegler et M. Nobs). La *CF* remercie le *Comité* pour sa collaboration. Après délibération, la *CF* préavise, à l'unanimité, favorablement le plan financier 2019-2023 de l'*Agglomération* (mise à jour 2018). ».

Le Président. Formellement, le *Conseil* prend acte du plan financier. Je n'ai pas à ouvrir la discussion concernant le plan financier de l'*Agglomération*. J'aimerais néanmoins vous donner l'occasion de vous exprimer éventuellement sous forme de question ou de remarque. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Christoph Allenspach. Cette année, la *CAME* s'est notamment intéressée au plan financier et, plus précisément, à l'avancement des mesures d'aménagement et de mobilité, inscrites au *PA2* et *PA3*, ainsi qu'aux conséquences sur un *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (éventuel) (PA4)*, inscrit dans ce plan financier, pour lequel le *Comité* a l'intention de demander un crédit d'étude en février 2019.

Ce plan financier prévoit, à présent, davantage de réalisations jusqu'en 2023. Par contre, la *CAME* a voulu savoir combien de mesures sont prévues d'être réalisées et combien ne le sont pas encore. Je remercie M. Frossard et son équipe d'avoir établi un point plus détaillé sur l'état de la mise en œuvre des mesures du *PA2*. Les délais du *PA3* sont encore un peu trop loin pour être analysés et ne doivent pas encore être pris en compte en vue du *PA4*.

La *CAME* a appris que le délai-cadre du *PA2*, fixé par la Confédération, se terminera à la fin de l'année 2018, mais les montants relatifs au cofinancement fédéral des projets concernés restent à disposition jusqu'à fin 2027. Par contre, l'échéance de juin 2021 pour le dépôt de l'éventuel *PA4* sera importante car la Confédération peut pénaliser les nouveaux projets en fonction du taux de mise en œuvre du *PA2*. La Confédération exige 80 % de mesures réalisées, 20 % de mesures ayant un léger retard et aucune mesure abandonnée afin de ne pas avoir de points négatifs. Ce sont les nouvelles prescriptions de la Confédération.

A ce jour, le constat manifeste est que l'*Agglomération* n'est pas aussi avancée que nous pourrions le souhaiter. En juin 2021, un peu plus que la moitié des mesures inscrites pourrait être réalisées, certaines sont en cours, et un certain nombre d'entre-elles sera probablement abandonné. Même si d'autres mesures sont encore réalisables jusqu'à ce délai, la situation reste tout de même préoccupante et compliquée pour un éventuel *PA4*. La *CAME* s'inquiète. Elle demande au *Comité*, d'une part, une stratégie pour faire avancer les réalisations des mesures au plus vite et, d'autre part, une liste exhaustive de l'état des mesures du *PA2* dans le message concernant le crédit d'étude pour l'éventuel *PA4*.

Wir haben gesehen, dass im Finanzplan bis 2023 sehr viele Massnahmen aufgeführt werden. Die *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg (nachfolgend KRMU)* wollte aber trotzdem prüfen, wieviele dieser Projekte eigentlich noch ausstehend sind. Und in diesem Zusammenhang haben wir erfahren, dass der Bund den Termin für das Einreichen des *Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg (eventuell) (nachfolgend AP4)* auf Juni 2021 festgelegt hat. Dabei ist es heute ziemlich schwierig abzuschätzen, in wie weit die *Agglomeration* bis dahin mit der Realisierung ihrer Massnahmen aus den *Agglomerationsprogramm der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg (AP2)* vorangekommen sein wird. Der Bund verlangt dabei, dass 80 % der Massnahmen ausgeführt sein müssen, 20 % einen leichten Rückstand haben können und keine Massnahme aus der Planung gestrichen wird. Das kann relativ schwierig werden, weil im Moment nur die Fertigstellung von ungefähr 50 % der Massnahmen zu diesem Termin vorgesehen sind. Das würde heissen, dass wir uns dann Strafpunkte einhandeln und sehr viel weniger Geld erhalten werden, als im *AP2* und im *Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg (AP3)* der Fall war. So verlangt die *Kommission vom Vorstand*, dass er bis zum Monat Februar 2019 noch detaillierte Angaben dazu macht, um zu versuchen, mit den Gemeinden zusammen noch weitere Realisierungen anzustreben.

La *CAME* rend attentif à un autre dossier figurant au plan financier et à traiter rapidement afin d'éviter un effet négatif sur un éventuel *PA4*. Le *Comité* a planifié, pour 2020, la rubrique 650.509.11 'Mesure *PA3* 3M.10.01 Adaptation des règlements des constructions pour le stationnement privé'. Le manque de règlement et de coordination à ce propos a été critiqué par la Confédération. L'élaboration d'un concept de stationnement a déjà été inscrite au *PA2*, en tant que mesure non-infrastructurelle et de mobilité. Ce concept figure donc déjà depuis 2012 au *Projet d'agglomération de première génération de l'Agglomération de Fribourg (PA1)*. La *CAME* est d'avis que débiter une telle étude seulement en 2020

est tardif. La *CAME* demande au *Comité* d'avancer rapidement afin de laisser suffisamment de temps à ces discussions d'ici l'adoption par le *Conseil* avant l'été 2021.

Die Kommission verweist weiter darauf hin, dass im Moment nach wie vor, das heisst seit 2012 eine Anpassung der Baureglemente für das private Parkieren vorgesehen ist, ein Reglementstyp, der den Gemeinden heute viel Spielraum einräumt. Es ist ein Konzept, das schon im *AP2* und auch im *AP3* unter Rubrik 650.509.11 bis 2020 figuriert, wobei bis heute in diesem Bereich jedoch noch nichts geschehen ist. Wenn wir mit den Bundesbehörden kein Problem kriegen wollen, dann müssen wir diese Reglemente gemeinsam mit den Gemeinden spätestens mit dem *AP4* koordinieren und verabschieden. Dies bedingt jedoch, dass wir möglichst schnell vorankommen, weil noch viele Diskussionen notwendig sind, um mit den Gemeinden ins Reine zu kommen. Denn unter den Gemeinden gibt es im Moment noch keine Einigkeit. Der Beginn der Studien für ein derartiges Konzept im Jahre 2020 ist zu spät. Die *KRMU* ersucht deshalb den *Vorstand*, dieses Projekt rasch voranzutreiben, damit genügend Zeit für die Diskussionen mit den Gemeinden bleibt und es dem *Rat* vor dem Sommer 2021 zur Genehmigung vorgelegt werden kann.

Le Président. Le *Comité* a certainement pris bonne note de vos remarques.

M. Pierre Alain Perritaz. J'ai une question pour le *Comité*. En page 3 du message sous le chapitre 6 'Mobilité', il est indiqué qu'en 2021, aura lieu l'ouverture de la gare d'Avry-Matran. Par contre, en même temps, j'ai appris que la desserte de Rosé serait supprimée. Est-ce que le *Comité* a décidé de réagir à cette non-desserte de la part des *Chemins de fer fédéraux (ci-après CFF)* à Rosé ou pas ? Cela aura des conséquences financières sur le budget de l'*Agglomération* : la desserte en bus de Rosé sera fortement améliorée, mais cette amélioration sera complètement à la charge de l'*Agglomération* car les trains et les bus ne sont pas financés de la même manière.

Mme Eliane Dévaud Sciboz. En mai 2018, une séance d'information a eu lieu afin d'annoncer, à la population de la commune d'Avry, l'ouverture de la nouvelle halte *CFF* d'Avry-Matran et dans le même temps les fermetures des haltes existantes de Matran et de Rosé. En mai dernier, ce sujet a également été discuté durant l'Assemblée communale de Matran. La population a été informée qu'une mise à l'enquête y relative aurait lieu et qu'elle inclurait la fermeture des haltes existantes de Rosé et de Matran. Des réflexions et des études sont en cours afin de définir comment desservir au mieux Rosé et les zones d'activités de Matran. Le but est de s'orienter vers ce nouveau centre de mobilité qui sera situé autour de la nouvelle gare d'Avry-Matran tout en desservant Rosé et les zones d'activités de Matran. Je ne peux pas vous en dire davantage ce soir, les études n'étant pas terminées.

M. Pierre Alain Perritaz. Je vous remercie pour votre réponse. Un collectif d'habitants s'est mis en place et a mis sur pied une pétition pour maintenir cette desserte de Rosé. J'ai, ici, quelques exemplaires de cette pétition. Celles et ceux qui souhaitent la signer pourront venir vers moi durant l'apéritif qui aura lieu suite à la présente séance.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le quatrième point de l'*ordre du jour* est liquidé.

5. Désignation de l'organe de révision / Bestimmung des Revisionsorgans

5.1 Proposition de la Commission financière / Antrag der Finanzkommission

M. François Grangier. La fiduciaire actuelle arrivant au bout de son mandat non renouvelable pour des raisons légales, la *CF* s'est mise à la recherche d'un nouvel organe de révision comme le prévoient les dispositions légales en vigueur. La *CF* a sélectionné trois fiduciaires et leur a envoyé en mai 2018 une demande d'offre. Durant l'été, l'*Agglomération* a reçu trois enveloppes contenant leur offre que M. Lunghi et moi-même avons ouvertes. Nous avons synthétisé leur contenu sous la forme d'un tableau afin de déterminer si les critères, mis en avant par la *CF* lors de l'appel d'offre, étaient respectés. Ce tableau a été présenté aux membres de la *CF* le 28 septembre 2018, qui l'ont analysé. Ces derniers vous proposent de confier le mandat de révision des comptes de l'*Agglomération* 2018, 2019 et 2020, à la fiduciaire Core Treuhand AG de Düdingen, ayant une succursale à Fribourg. La *CF* vous remercie par avance de soutenir ce choix.

Préavis du 28 septembre 2018

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *CF* est chargée d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du *Conseil*. Elle doit, notamment dans ce cas, faire un rapport au *Conseil* et lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier. Le 11 octobre 2018, le *Conseil* devra mandater le nouvel organe de révision de l'*Agglomération* pour les comptes de l'*Agglomération*, exercices 2018, 2019 et 2020. La nouvelle fiduciaire procèdera, pour la première fois, à la révision des comptes 2018 de l'*Agglomération* au début de l'année 2019. Le 9 février 2018, la *CF* a sélectionné trois fiduciaires et a défini le contenu de la demande d'offre. Le 7 mai 2018, la *CF* a invité ces fiduciaires à lui soumettre une offre. Trois offres ont été transmises durant l'été 2018. La *CF* s'est réunie le 28 septembre 2018 afin de prendre connaissance de ces offres. Elle a débattu du choix de l'organe de révision auquel sera confiée la révision des comptes de l'*Agglomération* pour une période de trois ans. Les conditions de participations des candidats étaient les suivantes : être en possession de l'agrément en qualité de réviseur par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (article 60a du *règlement d'exécution de la loi sur les communes (RSF 140.11) de l'Etat de Fribourg (ci-après ReLCo)*), respecter la *LCo* et le *ReLCo*, être bilingue et apte à produire les documents nécessaires et à présenter les résultats en français et en allemand ainsi que faire une offre dont le montant est forfaitaire. Ils ont décidé d'arrêter leur choix en fonction des critères d'adjudication suivants : l'expérience dans le domaine des collectivités publiques (listes de références), la formation du personnel et des apprentis ainsi que le prix. Après analyse des offres sur la base de ces critères, la *CF* propose au *Conseil* de désigner la fiduciaire Core Treuhand AG de Düdingen (ayant une succursale à Fribourg), pour procéder à la révision des comptes de l'*Agglomération* pour une période de trois ans. Le montant estimé par la fiduciaire sélectionnée pour procéder chaque année à la révision des comptes de l'*Agglomération* est de CHF 7'000 hors TVA. Ce montant comprend la lettre de recommandation (management letter).».

5.2 Discussion / Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des interventions du *Conseil*? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

5.3 Désignation de l'organe de révision par le Conseil d'agglomération / Bestimmung des Revisionsorgans durch den Agglomerationsrat

Nous sommes actuellement 48 membres du *Conseil*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la proposition de la *CF* de désigner la fiduciaire Core Treuhand AG de Düdingen, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 47 voix.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 1 voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, de donner ce mandat à la fiduciaire Core Treuhand AG de Düdingen.

Ce cinquième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

6. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse

6.1 Motion relative à l'introduction de la gestion des installations sportives d'importance comme nouvelle tâche de l'Agglomération de Fribourg / Motion betreffend die Einführung eines Managements für wichtige Sportanlagen als neue Aufgabe der Agglomeration Freiburg (Mot Leg2016-2021 2018 011)

a Position de l'auteur / Standpunkt des Autors

M. François Grangier. A présent, je change de « casquette ». Vous m'avez beaucoup entendu ce soir en tant que Président de la *CF*. Ce soir, j'ai le plaisir de défendre cette motion qui me tient particulièrement à cœur, en tant que membre du *Conseil*.

Au travers de la motion que je défends ce soir, afin d'inclure les infrastructures sportives dans les tâches de l'*Agglomération*, c'est une décision importante concernant le futur de notre collectivité sur laquelle vous êtes amené-e-s à vous prononcer.

En effet, la rédaction de cette motion m'a amené à me plonger dans les procès-verbaux les plus anciens de l'Assemblée constitutive de l'*Agglomération*, qui a débuté ses travaux en 2002. Le sort des infrastructures culturelles et sportives a déjà été débattu par nos prédécesseurs dont certains sont encore dans la salle ce soir. Les principaux arguments, qui avaient été défendus à l'époque, étaient de ne pas

trop charger le bateau afin de s'assurer de l'approbation des *Statuts* par la population et de se concentrer sur cinq domaines de compétence qui paraissent à l'époque les plus importants pour notre population. Aujourd'hui, nous fêtons à Forum Fribourg durant la Cantonale - Foire de Fribourg, les dix ans de notre *Agglomération*. Le moins que nous puissions en dire est que le moteur de notre institution ronronne car tous les domaines fixés dans les *Statuts* actuels sont parfaitement sous contrôle et le travail annuel consiste maintenant à gérer les acquis en les améliorant petit à petit. Un moteur qui ronronne risque de s'encrasser et de crever.

Quand je vois que le site de Facebook de *l'Agglomération* ne compte que 107 abonné-e-s, dont probablement une bonne partie de politiciens présents dans la salle, j'en déduis que *l'Agglomération* n'est pas très populaire. À noter que la Ville de Fribourg compte un peu plus de 1500 adeptes de leurs pages Facebook. Quand je vois que nous devons, dix ans après, encore poser la question « c'est quoi l'AGGLO ? » à la population et aux visiteurs de la foire, j'en conclus que la mayonnaise n'a pas pris entre la population et son *Agglomération*.

Comme je les comprends ! Les domaines d'activités actuellement confiés à *l'Agglomération* ne font pas rêver. L'aménagement du territoire ne concerne que les communes et les personnes initiées. Les travaux mis en œuvre au plan d'aménagement sont certes visibles, mais très peu de cyclistes ou de promeneurs, qui empruntent la TransAgglo (axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise), se disent « c'est super ce qu'a fait *l'Agglomération* pour nous ! ». En mobilité, la majorité des remerciements vont à leur commune pour les nouvelles lignes ou les cadences augmentées mais, en tout cas pas, à *l'Agglomération*. Je ne parlerai pas des autres domaines qui s'éloignent encore plus des préoccupations de notre population car ils ne la touchent que très peu.

Bref, ce constat m'a amené à vous présenter ce soir une motion qui peut donner ses lettres de noblesses à notre collectivité et surtout un nouveau coup de pieds dans le moteur beaucoup trop bien huilé de *l'Agglomération*.

Mesdames et Messieurs, lors de l'assemblée du 12 octobre 2017 à Rosé, vous avez eu le courage de transmettre la motion Leg2016-2021_2017_004 demandant la reprise de Coriolis Infrastructures par notre *Agglomération*. Nous avons eu le courage de ne pas suivre le *Comité* qui était contre cette proposition et je suis certain que nous verrons les bienfaits de cette décision qui est un énorme pas supplémentaire en faveur du développement de la culture pour notre région.

Après la culture, je vous propose de faire la même chose avec ma motion afin que notre *Agglomération* reprenne les infrastructures sportives d'envergure régionale. Le sport ne doit pas être le parent pauvre de notre société. Comme pour la culture, le *Comité*, peu enclin à remettre en question les tâches qu'il assume, a émis un préavis négatif sur la transmission de cette motion. Je vous laisse juge des arguments avancés dans leur communiqué, mais pour ma part, il s'agit là uniquement d'un manque de vision et surtout de courage.

Au moment où la Gruyère, par l'intermédiaire de son Association intercommunale « sports en Gruyère » (AISG), se pose la question de la construction d'un centre sportif estimé à 50 millions de francs, comme vous avez pu le lire dans la Liberté du 18 novembre 2017, et où elle gère déjà ses grandes infrastructures sportives, notamment les remontées mécaniques et les piscines, via une association qui fonctionne à plein régime, nous, *Agglomération*, tergiversons, bafouillons, piétons afin de savoir s'il faut reprendre les tâches sportives, ou non, et afin de construire ensemble un futur de qualité à notre société.

Il n'est pas question de concurrencer deux régions fortes de notre canton de Fribourg, mais il faut relever que l'une s'est dotée, depuis longtemps, des instruments lui permettant d'avancer et que l'autre s'interroge, étudie et perd du temps.

Cela ne m'étonne pas que nous ne fassions pas rêver dans le Grand Fribourg, surtout qu'in fine, ce sera la population qui pourra nous en vouloir de ne pas avoir saisi l'opportunité, ce soir, de corriger rapidement ce qui aurait déjà dû l'être à l'époque : une tâche importante et fédératrice intégrée dès le début à notre *Agglomération*.

Meine geschätzte Kolleginnen und Kollegen aus Düringen. Ich kann mir gut vorstellen, dass Sie heute Abend mit dieser Motion ein gewisses Problem haben.

Es ist nicht einfach für Sie zu einer neuen Aufgabe der *Agglomeration* JA zu sagen, da sie ja nicht genau wissen, ob die Gemeinde Düringen in der Agglomeration verbleiben und wie sie ihre weitere Zukunft gestalten wird.

Ich bitte Sie aber: denken Sie heute Abend nicht ausschliesslich und allein an Ihre Gemeinde. Denken Sie auch an die jungen und weniger jungen Leute, die von uns erwarten, dass wir Visionen für die Gestaltung der Zukunft des Raums „Gross Freiburg“ entwickeln. Die *Agglomeration* hat zugunsten der Gemeinde Düringen bis heute schon Subventionen in Millionenhöhe gesprochen. Dies geschah, ohne jemals den Verbleib und die Zukunft Ihrer Gemeinde in der *Agglomeration* in Frage zu stellen. Zeigen Sie heute Mut und geben Sie der Bevölkerung des Raums „Gross Freiburg“ etwas zurück, in dem Sie heute der Überweisung dieser Motion zustimmen.

Le *Comité* me rétorquera certainement que le moment n'est pas opportun vu le processus de fusion qui est en route. Au contraire, le moment est parfait pour montrer à notre population que les

communes membres sont prêtes à intensifier leur collaboration en acceptant de nouvelles tâches. Les nouvelles tâches vont certes engendrer plus de travail tant au niveau du *Comité* qu'à celui de l'administration de l'*Agglomération*, mais je ne me fais aucun soucis. Je suis persuadé qu'un des douze membres du *Comité* sera motivé de diriger ce nouveau dicastère. Au niveau de la gestion et de l'administration, il est possible d'établir des contrats de partenariat avec les communes hôtes des sites sportifs sélectionnés, à l'instar du tourisme via Fribourg Tourisme et Région (FTR) qui gère de main de maître cette tâche qui incombe à notre *Agglomération*.

Je terminerai par deux textes tirés du premier procès-verbal de l'Assemblée constitutive de l'*Agglomération* du 30 janvier 2002. Le Préfet du district de la Sarine, Nicolas Deiss, reprenait les propos suivants de feu Jean Bourgknecht, ancien syndic de la Ville de Fribourg et conseiller fédéral, issus de la préface pour le fascicule officiel du 800^{ème} anniversaire de Fribourg en 1957 : « Le peuple de Fribourg a le droit de se réjouir mais le devoir aussi de méditer sur ses destinées : aujourd'hui doit contempler hier, non point pour en tirer un sujet de légitime fierté, mais bien pour préparer un lendemain meilleur et plus lumineux encore. Le passé est l'œuvre de nos morts qui l'ont fait glorieux et ont modelé le visage de la cité. Les hommes d'aujourd'hui sont les artisans du présent et doivent à leur famille, à leurs concitoyens et aux biens communs, l'élan de leur cœur et la constance d'un travail probe. Ceux qui assumeront la relève et les générations qui suivront auront la responsabilité de nouvelles réalisations. Préparons leur voie et facilitons leurs tâches ! ».

La deuxième citation vient d'une personne contemporaine qui est parmi nous ce soir : « N'oublions pas non plus que nous sommes redevables par rapport à nos concitoyens qui attendent beaucoup de cette agglomération, et en particulier des investissements, certaines réalisations qui manquent à notre région cruellement depuis de trop nombreuses années. C'est ça notre travail et ce à quoi nous devons nous attacher et non pas réfléchir simplement en termes de répartition différente, de charges liées de plus en plus importantes. L'agglomération doit être un instrument d'espoir, de progrès et non pas un étang plat et glauque. Sachez en tout cas que la commune de Granges-Paccot n'acceptera pas de se noyer dans un tel étang, mais qu'elle est prête à participer pleinement à l'instrument du progrès. ». C'est notre cher Président du *Comité*, M. René Schneuwly, qui a prononcé ces mots lors de la première réunion de l'Assemblée constitutive de l'*Agglomération*. Monsieur le Président, que de sages paroles ! Seize ans plus tard, je suis persuadé que cette sagesse est toujours en vous ce soir.

Alors, mes chers collègues, délégués de Granges-Paccot et de toutes les autres *communes membres*, ne faites pas mentir notre Président du *Comité*. Donnez de « l'espoir » et du « progrès » à notre *agglomération* en lui évitant « de se noyer dans » « un étang plat et glauque ». Votez OUI à la transmission de cette motion. Quel plus beau cadeau pouvons-nous offrir ce soir à notre *Agglomération* pour ses dix ans qu'un nouveau départ ?

b Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 12 septembre 2018, le Bureau du *Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, que cette intervention est recevable. In seiner Sitzung vom 12. September 2018 hat das Ratsbüro der *Agglomération* die Zulässigkeit und die rechtliche Qualifikation dieses Vorstosses geprüft. In Bezug auf die rechtliche Qualifikation und die Zulässigkeit beschliesst das Ratsbüro der *Agglomération*, dass dieser Vorstoss zulässig ist.

c Discussion / Diskussion (Ce point a été supprimé en début de séance)

d Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. René Schneuwly. M. Grangier, je me souviens très bien de ce que j'avais dit lors de cette séance. Il faut également se rappeler qu'en 1995 lors de l'adoption de la *LAgg*, le journal « l'Hebdo » avait relevé que je persiflais en disant : « Il s'agira sans doute de la première loi votée démocratiquement qui tombera en désuétude sans avoir jamais été appliquée ! ». J'ai pourtant défendu l'*Agglomération* durant sept ans jusqu'à sa constitution. Je ne m'exprime pas différemment aujourd'hui, c'est juste que j'avais fait cette intervention afin que l'*Agglomération* ait la charge de la promotion des activités culturelles. Il ne faut pas oublier l'importance des montants alloués pour les activités culturelles.

Cela étant précisé, je ne m'arrêterai pas sur le caractère subjectif de l'intervention précédente. A présent, je suis bien sûr davantage optimiste à propos de l'*Agglomération*. De nombreuses personnes constatent que l'*Agglomération* existe car les choses bougent, notamment d'un point de vue des investissements. Ce que j'avais dit quelques années auparavant est devenu réalité : de nombreux investissements ont été réalisés et vont encore l'être dans les années à venir. Nul ne peut dire que l'*Agglomération* ronronne et qu'elle va pouvoir le faire bientôt. M. Grangier, vous avez vous-même relevé que les *communes membres* devront, dès 2020, prendre en charge une augmentation importante des dépenses d'investissement. Cet élément doit être pris en compte.

Je ne m'arrêterai pas ce soir sur la qualification juridique et la recevabilité que le *Comité* a traité dans sa position, mais sur les motifs qui conduisent le *Comité* à vous proposer de ne pas transmettre cette motion. Le *Comité* estime d'abord que le transfert des tâches en ce qui concerne la planification et l'exploitation d'infrastructures sportives constitue une nouvelle tâche importante, dès lors qu'elle ne peut être rapprochée d'aucun des domaines de compétence qui incombent actuellement à l'*Agglomération*. La délégation de compétence des *communes membres* à l'*Agglomération* devrait très certainement faire l'objet d'un vote de l'ensemble des *communes membres* lors d'un scrutin populaire. L'ajout de cette nouvelle tâche n'est possible que si cette tâche est adoptée par l'unanimité de ces dernières.

Je vous rassure. Le *Comité* partage l'avis des motionnaires en ce qui concerne la planification, la construction et l'exploitation d'importantes infrastructures sportives, telles que les patinoires et autres piscines. Elles doivent être considérées à l'échelle régionale dès lors que le cercle d'utilisateurs excèdent largement les frontières communales. Le *Comité* observe néanmoins que les structures de coopération actuelles entre les communes, notamment pour les besoins scolaires, dépassent également les frontières de l'agglomération institutionnelle telles que définies actuellement. L'angle d'analyse offert sur le territoire des dix *communes membres* ne permettrait ainsi que de répondre en partie aux préoccupations exprimées par les motionnaires.

La proposition formulée ne se limite pas uniquement à la planification des infrastructures sportives d'importance dans la planification directrice mais également à leur construction et entretien.

Ces deux derniers aspects, qui sont généralement de la compétence des communes, constitueraient un changement de paradigme majeur dans le fonctionnement de l'*Agglomération* et nécessiteraient l'engagement de moyens financiers et humains supplémentaires. À la problématique des nouvelles infrastructures s'ajoute encore la reprise de celles existantes dans la mesure où elles présentent également un intérêt régional. Il apparaît dans tous les cas qu'une adaptation significative de la limite d'endettement de l'*Agglomération* devrait être envisagée.

Pour ces motifs, le *Comité* préavise défavorablement la transmission de cette motion.

Ces derniers temps, de nombreuses discussions portent sur le rejet du projet de piscine olympique de l'association Piscine olympique du Grand Fribourg (POGF) par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne. Le *Comité* est préoccupé par le problème abordé par cette motion mais il estime qu'une motion est une intervention parlementaire trop contraignante. Une motion obligerait le *Comité* à proposer une modification des *Statuts* sans forcément disposer de suffisamment d'éléments d'appréciation. Le *Comité* n'est pas opposé à une transmission des réflexions pertinentes de M. Grangier si elles étaient sous la forme d'un postulat.

e Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ?

M. Michel Moret. J'ai du mal à comprendre la frilosité du *Comité*. J'ai l'impression de revivre un débat similaire à celui portant sur la transmission de la motion n° 4 relative à Coriolis Infrastructures, qui a eu lieu une année plus tôt. Hier, lors de la rencontre des entreprises organisée par l'*Agglomération*, M. Schneuwly a déclaré que l'*Agglomération* vit. Or, pour vivre, il faut aussi évoluer ; pour évoluer, il faut réfléchir ; pour réfléchir, il faut accepter de transmettre des motions et ensuite procéder à des scrutins populaires. Où est le problème ? Si la population refuse, ce sera clair ; si la population accepte, l'*Agglomération* devra avancer. Personnellement, j'ai donc vraiment l'impression de vivre le même débat que pour la culture. J'estime que le sport a aussi sa place dans l'*Agglomération*. Je ne comprends pas cette frilosité. Par contre, je constate avec plaisir que le *Comité* s'attend à perdre étant donné qu'il a prévu un montant pour une étude destinée à répondre à cette motion dans le budget 2019 de l'*Agglomération* que nous venons d'adopter. Ce qu'il vous reste à faire est de donner raison au *Comité* en votant en faveur de la transmission.

Le Président. M. Grangier, maintenez-vous votre motion ?

M. Christoph Allenspach. Le débat est déjà terminé ?

Le Président. Non, le débat n'est pas terminé. Quelle est votre question ? J'ai simplement ouvert la discussion.

M. Christoph Allenspach. La Commission des domaines d'activités de l'*Agglomération* (CDA) de l'Assemblée constitutive, chargée de formuler des propositions concernant les tâches de l'*Agglomération* et leur mise en œuvre, a effectivement traité le point relatif aux infrastructures sportives. A l'époque, j'étais le Président de cette commission.

Fin 2005, l'Assemblée constitutive de l'*Agglomération* avait décidé, lors d'une séance, de ne pas inclure les infrastructures sportives et culturelles mais de prendre en charge la promotion des activités culturelles ; elle s'est appuyée sur une étude du Bureau de l'Assemblée constitutive de l'*Agglomération*, qui montrait

des réticences pour ce qui était de la réalisation ou de l'entretien des infrastructures régionales à caractère culturel ou sportif.

Ce soir, nous n'avons pas beaucoup avancé étant donné que nous n'avons aucune étude récente sur les conséquences d'une introduction éventuelle de cette nouvelle tâche importante, qui porterait sur les infrastructures régionales sportives et devrait être votée au scrutin populaire. Ce sera un long chemin avant d'y parvenir. M. Grangier demande de voter la transmission d'une motion alors que nous ne disposons pas de suffisamment d'informations. Quand la motion demande à l'*Agglomération* de s'occuper de la gestion des infrastructures sportives d'importance, est-ce que le terme « gestion » implique également la construction de nouvelles infrastructures ? La motion n'est pas claire sur ce point. Comment choisir les installations sportives dont la gestion serait reprise par l'*Agglomération* ? Il faudrait une estimation des coûts. Est-ce que de nouvelles constructions sont prévues dans les années à venir ? Nous ne pouvons pas voter aujourd'hui.

Afin de répondre aux nombreuses questions, notamment à celles que j'ai posées, concernant les infrastructures sportives et que le *Comité* fasse réaliser une étude, je propose de transformer cette motion en postulat. Comment définir qu'une infrastructure sportive est d'importance régionale ? Quelles infrastructures devraient être prises en compte ? Un postulat nous permettrait d'obtenir une réponse du *Comité* d'ici une année. L'*Agglomération* pourrait ensuite consulter les *communes membres* à ce sujet, qui indiqueraient si elles estiment possible de contribuer au pot commun également pour cette nouvelle tâche, qui pourrait inclure les nouvelles constructions.

Le Président. J'aimerais vous rendre attentif que la présente séance devra se terminer au plus tard dans sept minutes.

M. Oliver Collaud. J'aimerais apporter quelques précisions en ce qui concerne l'intervention de M. Allenspach. Je suis très étonné : M. Allenspach n'a pas l'air de comprendre ce qu'est une motion. Nous ne décidons pas ce soir de modifier les *Statuts* mais nous décidons si nous voulons transmettre au *Comité* un ordre contraignant afin que ce dernier nous propose une modification des *Statuts* portant sur la gestion des infrastructures sportives. Toutes les questions très précises soulevées par M. Allenspach, à juste titre, devront être répondues par le *Comité* dans le message concernant la modification des *Statuts*. Ensuite, notre *Conseil* devra voter dans le but d'accepter ou pas de modifier les *Statuts*. C'est assez clair. Transformer cette motion en postulat ne changera rien. Cela ralentira le processus. Je soutiens, par conséquent, la motion de M. Grangier car il faut avancer. Même si nous refusons la modification des *Statuts* d'ici une ou deux années ou si nous renvoyons le projet du *Comité*, nous aurons malgré tout avancé d'un pas.

M. Dimitri Küttel. Je vais être bref vu qu'il reste moins de sept minutes. Je vous invite vivement à soutenir cette motion. Aujourd'hui, il faut aller de l'avant avec la gestion des infrastructures. Nous ne prenons pas un grand risque : le seul risque serait d'échouer aux urnes, ce dont je doute.

M. Jacques Dietrich. Ceux qui s'opposent à cette motion se réfèrent toujours au passé. Je pense qu'il est important, comme l'a exprimé M. Moret, d'oser avancer. Qui ne tente rien, n'a rien. Lors de prises de décisions, nous pouvons nous inspirer du passé mais pas toujours. Pour votre information, le terme « gestion » est générique : il inclut tant la prévision et la réalisation des infrastructures que leur fonctionnement.

M. Alain Lunghi. Quelle belle occasion que de présenter ce soir une vision de ce type pour les dix ans de l'*Agglomération* ! Il faut être visionnaire. Aujourd'hui, nous ne devons pas déterminer combien devront payer les *communes membres*, ni quelle sera la clé de répartition. Avec cette motion, nous affirmons simplement que nous avons besoin de rêver à des installations sportives pour notre population. Afin que la ligne ferroviaire Lausanne-Fribourg-Bern puisse être réalisée en 1862, l'Etat de Fribourg a investi quinze fois son budget. Il y avait à cette époque des personnes qui avaient des visions et qui avaient le courage politique de les mettre en œuvre.

Le Président. M. Grangier, est-ce que vous maintenez votre motion ?

M. François Grangier. Oui, je tiens vraiment à maintenir ma motion car nous savons bien ce qu'il advient des postulats en général. Ce soir, pour les dix ans de l'*Agglomération*, ayez le courage de voter en faveur de la transmission de ma motion. Je suis persuadé que vous ne le regretterez pas dans quelques années. Pensez à la population que vous représentez. Ayez ce courage.

Le Président. Nous allons donc maintenant passer aux deux différents votes. Le deuxième sera un vote de transmission. Nous devons d'abord voter sur la qualification juridique de l'intervention parlementaire afin de déterminer s'il s'agit d'une motion ou d'un postulat.

- Plusieurs membres du *Conseil* s'opposent vivement à ce premier vote -

Le Président. Que se passe-t-il au fond de la salle ?

M. François Grangier. Je refuse absolument que ma motion soit convertie en postulat ! Si quelqu'un veut déposer prochainement un postulat, qu'il se sente libre de le faire.

Le Président. M. Allenspach, est ce que vous contestez la qualification juridique de cette motion ?

M. Christoph Allenspach. Non. Je demande juste la transformation de la motion en postulat. C'est une procédure usuelle, notamment au Grand Conseil. Il s'agit juste de procéder au vote.

Le Président. Selon l'article 8 du Règlement du *Conseil de l'Agglomération*, si vous ne contestez pas la qualification juridique retenue, nous sommes obligés de voter la transmission de la motion. M. Allenspach, contestez-vous cette qualification juridique ?

M. Christoph Allenspach. Oui, je la conteste.

Le Président. Comme vous la contestez, nous allons voter.

M. Olivier Collaud. Avant de voter, j'aimerais savoir pourquoi M. Allenspach conteste qu'il s'agit d'une motion ?

M. Christoph Allenspach. Je me suis déjà expliqué. Nous n'avons pas suffisamment d'information. Les explications, ayant été communiquées à propos de la motion, sont trop floues. L'intention de cette motion n'est pas claire. Est-ce que le terme « gestion » englobe vraiment la prévision et la réalisation des infrastructures ainsi que leur fonctionnement ? Je ne le pense pas. A mon avis, cette motion, telle que formulée, n'est pas suffisamment aboutie pour pouvoir être votée.

Le Président. Il reste cinq minutes d'ici la fin de la séance.

M. Michel Moret. Je pense que les choses sont assez simples. La motion a été considérée comme recevable par le Bureau du *Conseil* et le motionnaire ne retire pas sa motion. En conformité avec nos bases légales, il faut d'abord décider de voter la transmission de la motion. Si cette motion devait être refusée, nous pourrions effectivement envisager la proposition de M. Allenspach et voter la transmission d'un postulat. Je ne vois pas pourquoi le premier vote concernerait le postulat alors que la motion est recevable.

Le Président. Il n'a jamais été question de voter le postulat en premier. Nous allons à présent passer au vote sur la recevabilité de la motion et l'opposer au postulat.

- Plusieurs membres du *Conseil* manifestent leur opposition à voix haute -

Le Président. Un instant, je ne suis pas juriste. En temps normal, je devrais interrompre la séance pour réunir le Bureau du *Conseil* mais il nous reste très peu de temps de séance.

M. René Schneuwly. La situation me paraît claire. Vous devez demander qui est favorable à la transmission de la motion.

- Plusieurs membres du *Conseil* applaudissent -

Le Président. La proposition est donc de voter directement sur la transmission de la motion.

- Plusieurs membres du *Conseil* font part de leur accord à voix haute -

Le Président. Je vais demander si les membres du *Conseil* acceptent que la motion de M. Grangier soit considérée comme recevable.

- Plusieurs membres du *Conseil* expriment leur refus -

Le Président. J'interromps la séance afin de consulter le Bureau du *Conseil*.

- Interruption de séance / Unterbrechung der Sitzung -

Le Président. M. Allenspach a finalement retiré sa proposition de transformation de la motion en postulat. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de la motion au *Comité*.

Nous sommes actuellement 49 membres du *Conseil*.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de la motion de M. Grangier relative à l'introduction de la gestion des installations sportives d'importance comme nouvelle tâche de l'Agglomération de Fribourg, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 36 voix

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 11 voix

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de la motion Leg2016-2021_2018_011.

Le Président. Je vous remercie (applaudissements). Vu le peu de temps qu'il nous reste, je vous propose de reporter le point 6.2 portant sur la transmission du postulat relatif à une commission de l'horaire des Transports publics de l'agglomération fribourgeoise. J'ouvre la discussion. Acceptez-vous de la repousser à la prochaine séance du *Conseil* ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- Le point 6.2 de l'*ordre du jour* de la présente séance est reporté à une prochaine séance du *Conseil* -
Ce sixième point de l'*ordre du jour* est ainsi liquidé.

7. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons aux divers. J'ouvre la parole. Y a-t-il des interventions ?

M. Loris Schnarrenberger. Mesdames et Messieurs, vous avez probablement lu, comme moi, avec grand intérêt l'article de la Liberté de ce jour consacré à la zone d'activités du site de Bertigny-Ouest. En adoptant le Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PDA), notre *Conseil* a accepté de mettre ce secteur à disposition de l'économie pour l'implantation d'entreprises. Après le départ de plusieurs sociétés, comme Boschung et Zumwald, vers d'autres lieux, notamment à cause d'un manque de place, je suis surpris de voir que l'Etat de Fribourg souhaite construire principalement des logements dans ce secteur alors qu'il est idéalement situé car il est proche de l'autoroute. L'*Agglomération* a lancé dernièrement une étude dont le but est d'examiner l'offre et la demande pour les zones d'activités de l'agglomération fribourgeoise. Je souhaiterais savoir si l'*Agglomération* dispose de davantage d'informations. Si c'est le cas, le *Comité* a-t-il des nouvelles relatives au terrain de Bertigny ?

Le Président. Est-ce que le *Comité* peut répondre à cette question ?

M. Bruno Marmier. J'aimerais préciser que le rapport final du 7 mai 2018 intitulé « Etude d'économie territoriale sur les zones d'activités d'AggloFribourg » est disponible sur le site web de l'*Agglomération*¹. Vous pouvez le consulter en avant-première. Sans surprise, je peux vous dire que ces terrains sont parmi les plus attractifs pour le domaine de l'économie du Grand Fribourg. Cette étude donne des explications rationnelles et objectives. Je vous invite à la consulter pour vous faire une opinion.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je vous souhaite une belle fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année. Je vous reverrai lors de la séance du *Conseil* du 28 février 2019. Je clos la présente séance dans les temps. Merci pour votre discipline (applaudissements).

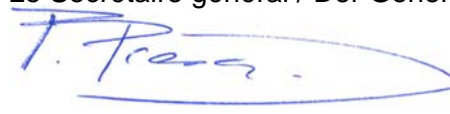
Fin de la séance à 20 h / Ende der Sitzung um 20 Uhr

Le Président du *Conseil* / Der Präsident des Rates



Marc Lüthi

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär



Félicien Frossard

¹www.agglo-fr.ch/promotion-economique/gestion-et-developpement-des-zones-dactivites/phase-1-de-letude-deconomie-territoriale